

15 SAMU

Le **SAMU (Service d'Aide Médicale Urgente)** est un service public hospitalier implanté, le plus souvent, dans l'hôpital situé dans la ville siège de la préfecture du département. **Ce service centralise tous les appels d'urgence médicale** en provenance de l'ensemble du département, 24h/24h.

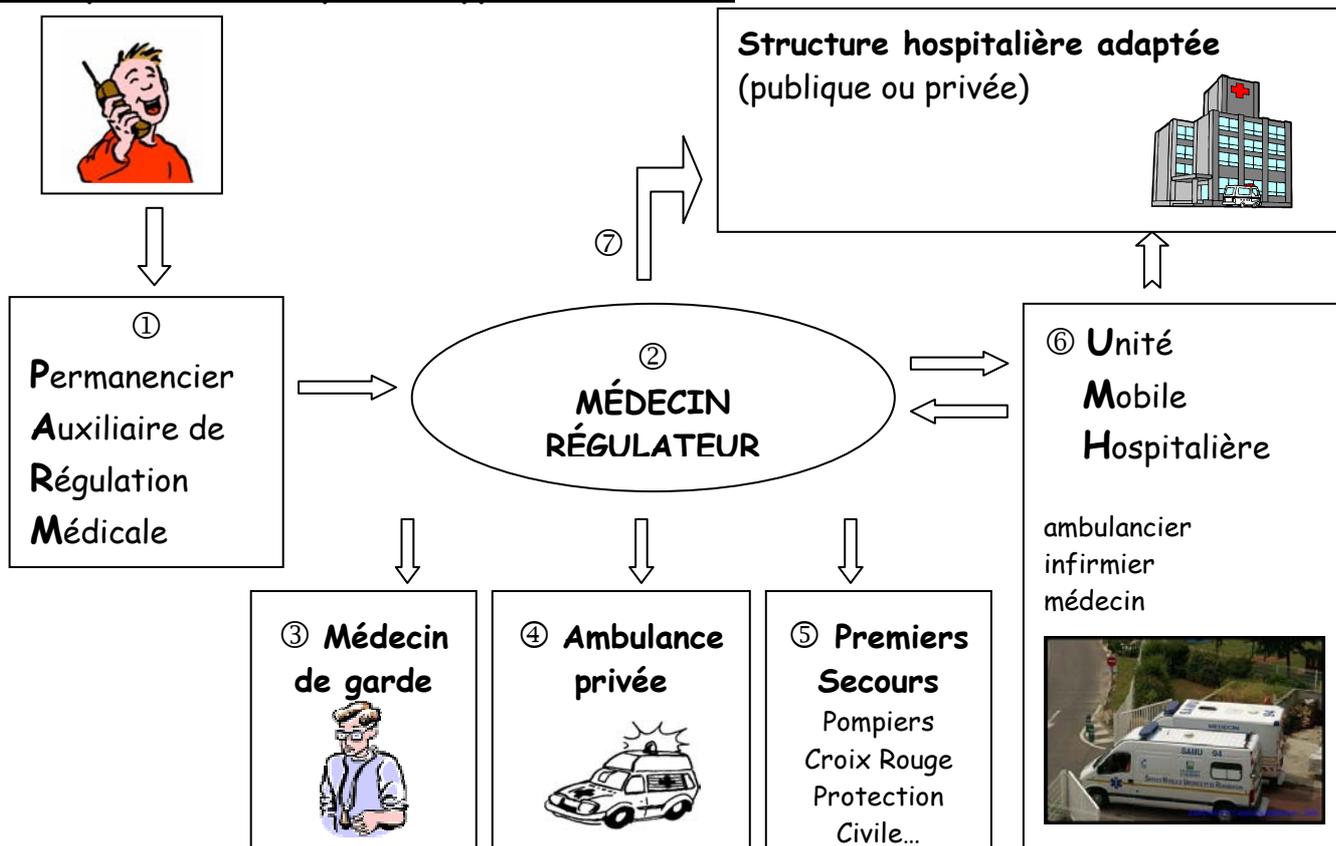
Les missions du SAMU, Centre 15 sont :

- assurer une écoute médicale permanente (24 h sur 24) aux demandes d'urgence d'ordre médical,
- déterminer et déclencher rapidement la réponse la mieux adaptée à ces demandes,
- s'assurer de la disponibilité des moyens d'hospitalisation publics ou privés, adaptés à l'état et aux soins du patient,
- organiser l'accueil et éventuellement le transport du patient dans un établissement public ou privé par des moyens dépendant du service public ou d'une société privée,
- participer à l'élaboration et à la mise en oeuvre des principaux plans de secours
- former les professionnels de santé aux urgences.

Comment alerter le SAMU ?

Il faut composer le 15 à partir d'un téléphone. Ce numéro est accessible gratuitement de toute cabine publique, sans carte téléphonique.

Que se passe-t-il lorsque l'on appelle le SAMU ?



① Un Permanencier Auxiliaire de Régulation Médicale (P.A.R.M.) répond. Il ouvre un dossier médical et prend les renseignements nécessaires à une intervention efficace et rapide des secours :

- Etat civil (âge, sexe, identité)
- Localisation de la demande (adresse précise)
- Nature de la demande (ce qu'il s'est passé)

Selon la situation :

- il traite directement l'appel s'il s'agit d'une erreur, d'une malveillance ou d'une demande d'informations non médicale ;

ou

- il oriente vers un médecin régulateur.

② Le médecin régulateur est un médecin expérimenté. Il pose différentes questions afin de préciser la situation en cours, l'état de gravité du patient. Il demande éventuellement à parler directement au patient.

Il réalise un bilan pour donner une réponse adaptée :

- simple conseil médical,
- envoi d'un médecin de garde, ③
- envoi d'une Ambulance Privée, ④
- envoi d'un premier secours (Sapeurs Pompiers, ou moyens associatifs - Croix Rouge, Protection Civile), ⑤
- envoi d'une Unité Mobile Hospitalière (U.M.H.), ⑥ devant une situation nécessitant l'intervention urgente d'une équipe médicale,
- envoi de plusieurs U.M.H., devant un accident d'allure catastrophique, par exemple un carambolage sur autoroute avec plusieurs victimes graves,
- recherche d'un hôpital public ou privé pouvant accueillir le patient ⑦ .

Quelques sites pour aller plus loin dans la découverte du SAMU :

<http://samu94.aphp.fr> (SAMU du Val de Marne)

<http://www.samu54.fr> (SAMU de Meurthe-et-Moselle)